

Conditions générales de vente (CGV)

1. Généralités

Les conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à tous les cours de diplôme (formations), formations continues et modules proposés par Chiway SA. Dans la mesure où les inscriptions sont effectuées via le site Internet, les participants confirment, lors de la procédure d'inscription sur la page d'accueil de Chiway SA, par un clic correspondant, qu'ils acceptent les CGV qui y sont mentionnées. Les CGV font partie intégrante du contrat.

2. Inscriptions / date limite d'inscription

Les inscriptions se font par écrit avant le début du cours, par le biais du site Internet, par e-mail ou par courrier, et sont définitives.

3. Désinscription / démission

Toute annulation doit être adressée par écrit au secrétariat de Chiway SA.

3.1 Annulation / départ d'un cours de diplôme

Si l'annulation de la formation a lieu après la confirmation d'admission définitive, mais avant le début du cursus, Chiway SA prélève une indemnité unique de 250 CHF. En cas de démission après le début de la formation, le montant des modules déjà suivis et du module interrompu est dû. Chiway SA prélève en outre une indemnité de 250 CHF.

Une interruption de la formation est possible à la fin de chaque module. L'annulation doit parvenir par écrit au secrétariat de Chiway SA six semaines avant le début du prochain module dans lequel l'étudiant est inscrit. Si ce délai n'est pas respecté, le prochain module dans lequel l'étudiant est inscrit sera également facturé. En cas de difficultés exceptionnelles et indépendantes de la volonté du participant (par exemple en cas de maladie grave), une demande écrite d'exonération des frais peut être adressée à la direction de Chiway SA.

3.2 Annulation d'un cours de formation continue

Une annulation jusqu'à 3 semaines avant le cours est possible sans conséquences financières. En cas d'annulation plus tardive, le montant total des frais de cours est dû. En cas de difficultés exceptionnelles et indépendantes de la volonté du participant (p. ex. en cas de maladie), les frais de cours sont remboursés sur présentation des documents correspondants (p. ex. certificat médical).

4 Durée du contrat, fin du contrat et exclusion de la formation ou de la formation continue

Le présent contrat est conclu pour une formation ou une formation continue déterminée dont la durée est fixée à l'avance. Le contrat prend fin à la fin de la formation ou de la formation continue.

Chiway SA se réserve le droit d'exclure les participants d'une formation ou d'une formation continue pour des raisons importantes, c'est-à-dire de résilier le contrat. Si l'exclusion est imputable au participant, les frais de cours ne sont pas remboursés. Dans le cas contraire, les frais de scolarité déjà versés sont remboursés au prorata. Une attestation sera remise pour les cours suivis.

5. Conditions de paiement

La facture est envoyée avec la confirmation du cours et doit être réglée au plus tard 30 jours avant le début du cours pour les formations et à la date d'échéance indiquée sur la facture pour les formations continues.

Si les paiements ne sont pas effectués dans les délais convenus, toutes les remises sont annulées. Des frais de rappel de 40 CHF sont prélevés par rappel. A partir de 30 jours, un intérêt de retard de 5% est appliqué.

5.1 Paiements échelonnés pour les formations

Les frais de formation peuvent être réglés par paiements échelonnés. Ils doivent être convenus avec le secrétariat avant l'inscription et ne sont possibles qu'à partir d'un montant de 1 000 CHF, le premier paiement devant être effectué avant le début de la formation. Les conditions suivantes s'appliquent aux paiements échelonnés :

- 1/4 - paiement échelonné annuel : supplément de 3% sur les frais de cours.
- Paiement mensuel : supplément de 5% sur les frais de cours.

5.2 Paiement échelonné pour les formations continues

Les paiements échelonnés ne sont pas possibles pour les formations continues.

6. Réalisation, modifications de programme et de prix

Des modifications de programme et de prix ainsi que des modifications des conditions générales de vente et de participation demeurent réservées. Les frais de formation comprennent toutes les prestations dans le cadre de l'enseignement spécialisé conformément au plan de formation.

Chiway SA est en droit d'annuler ou de reporter les formations et les formations continues mentionnées dans le programme si le nombre de participants est insuffisant. Les frais de cours déjà payés sont entièrement remboursés. D'éventuelles autres réclamations de responsabilité sont exclues. Pour des raisons d'organisation, Chiway SA se réserve le droit de proposer exceptionnellement des leçons à l'extérieur, de les décaler dans le temps ou de changer l'enseignant. En cas d'absence à court terme d'un intervenant, Chiway SA peut procéder à un changement d'intervenant, faire appel à un remplaçant ou fixer une date de remplacement.

7. Diplômes, certificats et attestations

Après toutes les formations et formations continues régulièrement achevées, une attestation de formation ou une attestation de participation est établie, pour autant que la présence requise soit remplie (80%). La présence est attestée par la signature des listes de présence ou par le formateur. Un diplôme ou un certificat est délivré à la fin de la formation ou à la fin des cours de certification. Les diplômes, certificats et attestations ne sont délivrés qu'après le paiement complet des frais de cours. Les règles suivantes s'appliquent aux attestations de formation, diplômes et certificats supplémentaires :

- Ils doivent être demandés par écrit (courrier ou e-mail) au secrétariat.
- A la fin d'un cours ou en cas d'interruption de la formation, l'établissement unique d'une attestation est gratuit. Les attestations supplémentaires sont facturées 20 CHF par attestation.
- Le remplacement de diplômes et de certificats est facturé à 50 CHF.
- L'élaboration d'attestations, de diplômes et de certificats prend jusqu'à 2 semaines. Un supplément de CHF 20.- est facturé pour un traitement express.

8. Examens extraordinaires

Les examens organisés en dehors de la période d'examen régulière (répétition, manquement, maladie, etc.) sont payants. Les examens extraordinaires sont facturés comme suit :

- Examen intermédiaire : CHF 20.-
- Examens finaux théoriques : CHF 200.-
- Examens finaux pratiques : CHF 150.00

Les examens extraordinaires ne peuvent être passés que si l'inscription et le paiement des frais d'examen ont été effectués dans les délais. Les frais d'examen ne sont en aucun cas remboursés.

9. Assurance et responsabilité

Pour toutes les formations, Chiway SA exclut toute responsabilité pour les dommages causés. Les participants sont eux-mêmes responsables d'une couverture d'assurance suffisante. L'utilisation des locaux de Chiway SA se fait aux risques et périls des participants. Ni Chiway SA ni les enseignants ne sont responsables des objets perdus ou endommagés qui sont la propriété des étudiants.

10. Matériel photographique

Pendant les formations et les formations continues, Chiway SA peut prendre des photos et des vidéos qui montrent des personnes reconnaissables. Ces images et vidéos sont utilisées à des fins publicitaires et pour des publications sur les médias sociaux. Chiway SA veille à ne pas utiliser d'images désavantageuses. Si une personne ne souhaite pas apparaître sur des images, elle doit le signaler par écrit au secrétariat dans les deux semaines suivant la formation ou la formation continue. Cela permet de s'assurer qu'aucune image n'apparaisse dans les produits web ou imprimés de Chiway SA.

11. Langue

La langue principale de la formation est l'allemand, sauf si la formation est annoncée dans une autre langue. Les cours peuvent également être dispensés en anglais. Tous les examens ont lieu en allemand, sauf si la formation est annoncée dans une autre langue.

12 Droit applicable et for juridique

Le droit suisse est applicable à tous les rapports juridiques. Le for juridique est Winterthur.

Winterthur, juillet 2024